

PIÈCES À FOURNIR CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ / PASSEPORT

DÉPÔT DE LA DEMANDE SUR RENDEZ-VOUS : <https://www.portetgaronne.fr/>

Tout dossier incomplet sera refusé

	 CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ	 PASSEPORT
Timbres fiscaux sur : https://timbres.impots.gouv.fr/	Uniquement pour cause de <u>perte ou de vol</u> : 25 €	Moins de 15 ans : 17€ À partir de 15 ans (<u>15 ans révolus le jour du rdv</u>) : 42€ Personne majeure : 86€ Attention ! Pour l'achat des timbres fiscaux, le tarif doit correspondre à l'âge que vous avez le jour du dépôt du dossier !
1ère demande	• Pré-demande à faire sur le site : https://ants.gouv.fr/ à imprimer ou formulaire CERFA à compléter, (disponible en Mairie, <u>uniquement en cas d'impossibilité numérique</u>). • Copie intégrale de l'acte de naissance (-3 mois) <u>ou</u> Passeport <u>ou</u> CNI valide <u>ou</u> périmé depuis moins de 5 ans. • Justificatif de domicile au nom du demandeur (-1 an) exemples : Facture eau, gaz, électricité, portable, internet, avis d'imposition. • 1 photo couleur conforme (-6 mois) (visage et oreilles dégagés, sans lunettes, barrettes ou ornements apparents sur la tête) Attention ! Ne pas découper la photo ! Il convient de vérifier en amont sur https://www.service-public.gouv.fr/ si votre commune de naissance est reliée sur COMEDec ; si tel est le cas, vous serez dispensé de transmettre la copie intégrale de votre acte de naissance.	
Renouvellement	• Pré-demande à faire sur le site : https://ants.gouv.fr/ à imprimer ou formulaire CERFA à compléter, (disponible en Mairie, <u>uniquement en cas d'impossibilité numérique</u>). • CNI ou Passeport à renouveler (apporter le titre original à renouveler), si CNI ou Passeport périmé depuis +5 ans, fournir acte de naissance (-3 mois). • Justificatif de domicile au nom du demandeur (-1 an) exemples : Facture eau, gaz, électricité, portable, internet, avis d'imposition. • 1 photo couleur conforme (-6 mois) (visage et oreilles dégagés, sans lunettes, barrettes ou ornements apparents sur la tête) Attention ! Ne pas découper la photo ! • Changement d'état-civil (nom d'épouse) fournir acte de mariage, <u>tous les autres changements d'état-civil</u> doivent être justifiés par un acte de naissance à jour de -3 mois.	
Perte ou vol	• Pré-demande à faire sur le site : https://ants.gouv.fr/ à imprimer ou formulaire CERFA à compléter, (disponible en Mairie, <u>uniquement en cas d'impossibilité numérique</u>). • Déclaration de perte (en Mairie) ou de vol (en gendarmerie). • Copie intégrale de l'acte de naissance (-3 mois) <u>ou</u> Passeport <u>ou</u> CNI valide <u>ou</u> périmé depuis moins de 5 ans. • Justificatif de domicile au nom du demandeur (-1 an) exemples : Facture eau, gaz, électricité, portable, internet, avis d'imposition. • 1 photo couleur conforme (-6 mois) (visage et oreilles dégagés, sans lunettes, barrettes ou ornements apparents sur la tête) Attention ! Ne pas découper la photo ! • Si vous ne possédez plus de CNI ou de Passeport : 1 justificatif d'identité avec photo (permis de conduire, permis de chasse ou de bateau si vous disposez d'un de ces documents) + attestation de sécurité sociale <u>ou</u> avis d'imposition.	
Pour les mineurs (Présence obligatoire du mineur et de son représentant légal lors du dépôt)  Prise d'empreintes dès 12 ans = présence obligatoire lors du dépôt et du retrait.	• Documents demandés ci-dessus (selon le cas du demandeur) + : • CNI ou Passeport du parent présent au rdv (Présentez le titre original) • Justificatif de domicile au nom du parent présent (-1 an) exemples : Facture eau, gaz, électricité, portable, internet, avis d'imposition. Si garde alternée : • Justificatif de domicile des 2 parents (-1 an) exemples : Facture eau, gaz, électricité, portable, internet, avis d'imposition. • CNI ou Passeport des 2 parents. • Jugement de divorce stipulant la garde alternée ou attestation sur l'honneur datée et signée des 2 parents (si pas de jugement).	
Personnes sous tutelle ou curatelle	• Documents demandés ci-dessus (selon le cas du demandeur) + : • Copie de la CNI ou du Passeport du tuteur. • Jugement de tutelle ou curatelle. • Attestation indiquant que le tuteur est au courant de la démarche.	
Personnes naturalisées	• Documents demandés ci-dessus (selon le cas du demandeur) + : • Justificatif de domicile au nom du demandeur (-1 an) exemples : Facture eau, gaz, électricité, portable, internet, avis d'imposition. • Titre de séjour + passeport étranger • Certificat de Nationalité Française ou décret de naturalisation.	

Attention ! Pour toute demande de titre pour un majeur hébergé n'ayant pas de justificatif de domicile à son nom, merci de fournir un justificatif de domicile, une attestation d'hébergement ainsi que la photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant.